

PERSONNEL – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-005

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 19 février à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 12 février 2024.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

- **Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 février 2024.**

Après examen, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

De créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à compter du 1er mars 2024 au Service d'Aide A Domicile (SAAD) suite à l'évolution d'un contrat aidé vers un poste pérenne pour faire face à l'augmentation de l'activité.
- 1 poste d'Assistant Socio-Éducatif à compter du 1er mars 2024 au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) suite au remplacement d'un départ en retraite.
- 1 poste de Psychologue de Classe Normale à mi-temps (50%) à compter du 1er avril 2024 suite à l'obtention d'une dotation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la consultation Jeunes Consommateurs.

- 1 poste d'Infirmier en Soins Généraux au 1er avril 2024 à mi-temps (50%) suite à une dotation supplémentaire de l'ARS pour accompagner la fusion du Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD) et du Service d'Aide A Domicile (SAAD) vers le Service Autonomie à Domicile (SAD).

De supprimer :

- 1 poste de Conseiller Supérieur Socio-Éducatif au 1er mars 2024 suite au départ en retraite d'un agent.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 27 FEV. 2024
Et publication ou notification du : 27 FEV. 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,


Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Publié le : 29 Février 2024 à 11:52

